



## 23 000 livres de la Bibliothèque d'Etude sont empruntables.

Il s'agit des ouvrages d'étude édités depuis 1996.

Certains documents restent uniquement consultables sur place : les périodiques, les documents patrimoniaux (dont les documents du fonds culinaire et du fonds bourguignon), les ouvrages de recherche (indiqués "Etude. Fonds recherche" au catalogue).

Les documents non empruntables sont indiqués au catalogue par la formule "Exclusion du prêt. Consultable sur place uniquement".

Les documents empruntables ne portent aucune mention, sauf si le livre est déjà emprunté (dans ce cas, vous lirez la mention : "retour prévu le ...").

**Vous pouvez emprunter jusqu'à 18 livres pendant 4 semaines après avoir acquitté le montant de l'abonnement.**

Les prolongations et réservations sont désormais possibles.

**Nous vous remercions de prendre un grand soin de ces documents :** ceux-ci ne sont en effet pas couverts d'un film protecteur.

**Merci aussi de veiller à respecter la durée de prêt.**

Attention ! Tout retard entraînera une **suspension de prêt à la Bibliothèque d'Etude** d'une durée égale à celle de votre retard et une **amende** (10 centimes par document et par jour de retard).

Nous espérons que ce nouveau service vous sera utile et améliorera vos conditions de travail et de lecture.